



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

23 janvier 2020

Contact presse :
Claire Avasse
01 48 78 81 08
07 66 42 72 33
c.avassee@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

L'article est voté mais la loi n'est pas votée. Tout est encore possible

L'article 1 du projet de loi de bioéthique autorise la PMA pour les couples de femmes et les femmes seules. Il a été voté cette nuit par le Sénat par 160 voix contre 116.

Contrairement à l'Assemblée Nationale, le remboursement par la Sécurité sociale a été limité aux infertilités pathologiques.

La PMA est la mesure la plus emblématique de la loi. L'essentiel de ce texte contribue à doter la procréation technique et marchande d'un cadre légal.

Les Associations Familiales Catholiques sont scandalisées par le résultat du vote de cette nuit qui bafoue les droits des enfants.

- Elles continuent de dénoncer avec force la création qui serait rendue possible de chimères animal-homme, de bébés génétiquement modifiés, de gamètes artificiels à partir de cellules de peau reprogrammées.
- Elles s'insurgent contre toute absence de limite à la recherche sur l'embryon, des avancées en direction de l'utérus artificiel, de l'arrivée des organismes à but lucratif pour conserver les gamètes et les embryons.
- Elles s'alarment de la montée de l'eugénisme avec l'introduction du diagnostic pré implantatoire pour « traquer » les anomalies génétiques.
- Elles relèvent qu'aucun plan de lutte contre l'infertilité n'est mis en place alors que cette loi traite de cette question et que le recours à la PMA se fait à présent au bout d'une année d'infécondité et non plus deux.

L'ensemble de ces mesures désigne les bénéficiaires économiques de la loi qui prospèrent sur le business du corps des femmes et des hommes et de leur procréation : les cliniques de la procréation, les laboratoires pharmaceutiques et biologiques, les banques de sperme, les réseaux commerciaux et juridiques.

Les AFC appellent instamment les sénateurs à ne pas contribuer à cette exploitation de l'homme par l'homme à travers ce texte. Elles leur demandent de voter contre cette loi le 6 février prochain. Tout est encore possible.

Elles seront encore, ce soir, devant le Sénat pour rappeler que la France est en Etat d'Urgence bioéthique.